



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**  
Service Eau

**Synthèse des observations du public sur le  
projet de cahier des charges pour l'exploitation  
du droit de pêche de l'État dans les eaux  
mentionnées à l'article L. 435-1 du Code de  
l'environnement**

**Cahier des charges départemental 2023-2027  
applicable dans les Pyrénées-Atlantiques**

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS**

**Dates et lieux de consultation**

- Conformément à l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, le projet de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du Code de l'environnement applicable dans les Pyrénées-Atlantiques pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 a été mis en consultation par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques et sur support papier dans les sous-préfectures d'Oloron-Sainte-Marie et de Bayonne sur demande présentée conformément à l'article D. 123-46-2 du Code de l'environnement. Aucune demande de consultation sur support papier n'a été formulée.

La consultation a eu lieu du 17 mai 2022 au 6 juin 2022 inclus.

Le public a pu faire valoir ses observations :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)
- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques  
Service Eau – Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577  
64032 Pau Cedex

**Synthèse sur les observations du public**

Il n'y a pas eu d'observation du public émise lors de la consultation.

Fait à Pau, le 8 juin 2022

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,

  
Martin LESAGE